

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit d'un rapport ayant simplement trait à un ajustement de l'écrêtement de l'indemnité du Maire, du fait de la démission de notre collègue Sylvie Pierron.

Le rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le législateur a prévu que dans les cas de cumul de mandats, la totalité des indemnités perçues par un élu soit plafonnée à 1,5 fois l'indemnité parlementaire. En cas de dépassement du plafond autorisé, il pourra être procédé à l'écrêtement de cette somme. Nous sommes donc typiquement dans ce cas concernant les indemnités perçues par M. le Maire.

Ainsi, le rapport que vous nous présentez, propose de répartir les 8.268 € écrêté mensuellement au bénéfice de 17 élus pour des sommes allant de 92 € à 1.015 € mensuels.

Nous estimons que ce système d'écrêtement crée une relation de dépendance entre élus qui n'est pas saine.

Aussi, dans un esprit de rénovation des pratiques politiques, la Ville de Lyon s'honorerait à proposer la suppression de ce système de reversement des écrêtements. Les sommes dépassant le plafond autorisé restant dans le budget municipal au profit de l'ensemble des Lyonnais.

Dans le cas présent, cela représenterait une économie pour la durée de ce mandat de 595 310 €. Si on intègre à ce calcul les écrêtements versés par Jean-Louis Touraine ainsi que Sylvie Guillaume, l'économie serait encore plus importante et atteindrait la somme de 922 219 €.

J'ai noté avec plaisir que votre Adjoint aux Finances, M. Brumm, partage sensiblement ce point de vue.

Dans ces conditions, le Groupe Centristes et Démocrates Pour Lyon s'abstiendra sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : M. Brumm, hélas pour le moment, n'est pas encore Ministre des Finances donc il ne peut pas faire une réforme globale des financements des élus des Collectivités. Mais je vous signale, Monsieur Geourjon, que quelqu'un très proche de vous qui connaît bien les problèmes puisqu'il écrête lui-même ses indemnités, le Président du

Conseil Général, est, lui, membre du Gouvernement. Donc s'il veut faire une réforme, nous l'accueillerons avec plaisir.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Centristes et Démocrates Pour Lyon et Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés se sont abstenus.)

(Adopté.)